



**MERCREDI 9 MARS 2022**



## CONSULTATION SUR LES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

En préambule de la présentation de ce dossier au CSEC, la Direction Générale avait indiqué : « En 2020-2021, Pôle emploi a bénéficié, afin de faire face à la crise sanitaire et à l'impact de celle-ci sur sa charge de travail, de ressources supplémentaires importantes. **En 2022, ces ressources supplémentaires sont maintenues à hauteur de 2500 ETP (Equivalent Temps Plein) auxquelles s'ajoutent les 900 ETP accordés pour la mise en œuvre du Contrat d'Engagement Jeune. Soit un total de 3400 ETP (dont 1400 CDI).** »

La Direction Générale avait ajouté, sans aucune gêne : « La direction a décidé de mobiliser, à compter de mars 2022, 554 ETP supplémentaires en contrat à durée déterminée de 18 mois. **Ces recrutements se feront principalement en anticipation sur des départs naturels à venir.** »

**Pour la CGT Pôle emploi Bretagne, soyons clair-e-s, ces 554 CDD dits « supplémentaires », sont une supercherie !  
En effet le plafond d'emploi national autorisé pour Pôle emploi en 2022 ne sera pas augmenté.**

Autrement dit ces collègues en CDD de 18 mois vont remplacer des collègues aujourd'hui en CDD ou pire en CDI !

Pour la Bretagne, ce sont 25.6 ETP qui vont être recrutés, dont 21 qui viendront s'ajouter aux déjà trop nombreux CDD présents dans les agences, et ce grâce à un « accord CDD » que la CGT n'a pas signé.

Au-delà des difficultés d'accueil, de formation, de tutorat de ces personnels et par conséquent du risque de dégradation du service à moyen terme, la CGT refuse le chantage de la direction : **renforts en CDD ou rien !**

La CGT Pôle emploi Bretagne l'affirme : les effectifs actuels restent insuffisants pour rendre correctement les missions qui nous sont confiées, et par exemple entendre qu'un CDD de 18 mois pourrait « gérer » un portefeuille CRI au bout d'à peine 6 mois ne nous permet pas d'imaginer que ces CDD puissent devenir une réelle solution d'embauche.



**Parce qu'il n'est pas concevable que les privé-e-s d'emploi et les précaires que sont nos usager-ère-s soient suivi-e-s ou accompagné-e-s par des collègues eux-elles même en précarité, la CGT Pole Emploi Bretagne revendique le recrutement d'effectifs supplémentaires en CDI et la titularisation immédiate de tous les collègues en contrat précaire.**

**En cohérence, la CGT Pôle Emploi Bretagne prend ses responsabilités en votant CONTRE ce projet de « mobilisation de ressources supplémentaires ».**